Prière pour des obsèques d'un autre genre

Publication : jeudi 28 octobre 2021 11:13

L'Humanité, 28 octobre 2021

Jeudi 28 octobre 2021 l'Humanité 11

LES MORTS DE LA RUE SONT JEUNES

En 2020, selon l'association Les morts de la rue, les personnes sans-domicile dont le décès a pu être recensé étaient âgées en moyenne de 48 ans, quand l'âge moyen de décès en population générale s'établit à 79 ans.

530 000

C'est le nombre de personnes âgées en situation de mort sociale, selon le baromètre 2021 des Petits Frères des pauvres, qui en dénombrait 300 000 en 2017.

Société & Solidarités

Si les coopératives funéraires sont légion outre-Atlantique, elles commencent seulement à éclore dans le paysage hexagonal. Dernier exemple en date, dans le Loiret, avec le regroupement Pour une alternative funéraire, dont les membres militent pour la création de « maisons des adieux ». Des lieux implantés au cœur de la cité, qui permettraient la tenue d'obsèques civiles dans le respect du rapport que chacun entretient avec la mort. « *Les Français se disent majoritairement en dehors des religions, mais continuent pourtant de passer par l'église pour les obsèques,* constate Nathalie Grenon, coordinatrice du projet qui pourrait aboutir dans les prochains mois. *Seule l'inhumation permet une alternative offrant un moment de recueillement collectif. Mais les locaux ne sont pas toujours adaptés et nous savons combien un rite funéraire mal préparé pour contrarier le deuil.* »

Cette recherche d'un rite funéraire adapté aux volontés du défunt, à celles des proches et des familles, trouve son origine dans un changement sociétal profond, celui du lieu du décès. « *Il n'y a pas si longtemps, les gens mouraient chez eux,* rappelle Nathalie Grenon. *La famille, les voisins venaient autour du défunt, ils veillaient, ils mangeaient, ils pleuraient.* » Aujourd'hui, les gens meurent majoritairement à l'hôpital ou en Ehpad et, une fois le décès constaté, tout doit aller très vite.

Aujourd'hui, les gens meurent surtout à l'hôpital ou en Ehpad, une évolution qui doit changer les pratiques. J.-Ph. Kaiczek/AFP

DEUIL

Prière pour des obsèques d'un autre genre

Dans le Loiret, un groupe de bénévoles lance une coopérative funéraire dans le but d'offrir aux proches des défunts des rites civils et des lieux de recueillement dignes.

« Je suis contre la financiarisation de la mort »

Si une alternative aux grandes entreprises de pompes funèbres est aujourd'hui possible, c'est grâce à la loi de 1993, votée et promulguée à l'initiative de Jean-Pierre Sueur, alors ministre du gouvernement Bérégovoy. L'actuel sénateur socialiste du Loiret y proposait de lever le monopole dont bénéficiaient les entreprises désignées par les collectivités locales. « *On peut exercer toutes les activités funéraires en étant soit une entreprise à caractère privé, soit une société d'économie mixte ou encore une association, comme pour ces coopératives,* explique le parlementaire. *Il faut naturellement respecter toutes les règles de dignité et les règles liées à la crémation.* » La loi oblige également les prestataires à déposer des devis types en mairie, afin de permettre aux familles de consulter, dans l'urgence, l'ensemble des offres funéraires. « *Je suis contre la financiarisation de la mort. Les acteurs du secteur doivent militer pour une meilleure transparence en ce domaine,* insiste Jean-Pierre Sueur. *En cas de transgression des règles, leur habilitation délivrée par la préfecture doit pouvoir leur être retirée.* »

Parallèlement à ce projet de coopérative funéraire, Nathalie et ses compagnons animent des « apéros mortels » sur le modèle des « cafés mortels », nés en Suisse romande, au début des années 2000. Le premier a eu lieu le 14 octobre, dans un bistrot populaire d'Orléans. Une trentaine de personnes, souvent âgées, parfois veuves, s'y pressaient. Parmi les nombreuses interventions, un participant milite pour la création de « *cimetières où il fait bon vivre* ».

Danser la samba dans un funérarium

Une autre évoquait les discussions avec ses enfants afin « *de partir en paix* ». Pour la journaliste Sarah Dumont, fondatrice du site Happyend.fr, auteure de l'ouvrage de référence Un *enterrement comme je veux !* (éditions Eyrolles, 198 pages, 14 euros), cet intérêt pour les rites funéraires ne tient pas du hasard. « *Avec la perte des valeurs religieuses et une hausse des crémations, aujourd'hui, un tiers des cérémonies sont civiles. Du coup, il y a un fort besoin de reprendre le pouvoir, de devenir acteur des obsèques de ses proches,* souligne l'auteure qui a également donné naissance à un annuaire des acteurs de confiance du funéraire et du deuil. *Je connais des gens qui ont dansé la samba dans un funérarium, qui ont chanté. Pour les obsèques d'un enfant, les proches ont décoré la salle avec des objets de sa chambre, une trottinette, des préservatifs qui dépassaient d'une poche…* » L'important étant, selon elle, que tout le monde s'y retrouve : « *N'oublions pas que les funérailles sont faites pour les vivants.* »

Selon tous ces acteurs et militants de l'alternative funéraire, le problème de l'information se pose clairement. « *Il faut rappeler que les proches ont vingt-quatre heures pour prendre une décision,* insiste Jean-Pierre Sueur. *Il faut qu'ils aient tous les moyens pour prendre la bonne décision.* »

JOSEPH KOEDA

POUR UNE RÉFORME PROFONDE

Dans un récent rapport publié le 26 octobre, Claire Hédon, la Défenseure des droits, appelle à une réforme profonde du droit funéraire en faveur des défunts et de leurs proches. « *La réglementation funéraire est ancienne et mal connue des familles (…) comme des collectivités,* pointe-t-elle. « *La crémation, de plus en plus fréquente, repose également sur des règles souvent ignorées.* » La Défenseure propose notamment d'harmoniser la législation, d'obliger les collectivités à informer les héritiers et de mieux accompagner les personnes en situation de pauvreté.

Phoca PDF